

Retraite des institutrices

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **57 (1928)**

Heft 11

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

QUESTION MISE A L'ÉTUDE

L'orientation professionnelle et le rôle du Corps enseignant.

1. En quoi consiste l'orientation professionnelle ?
2. Pourquoi cette question se pose-t-elle plus urgente et plus grave que jamais ?
3. L'orientation professionnelle et le corps enseignant :
 - a) Son rôle dans l'aiguillage des élèves vers les classes secondaires les mieux appropriées ;
 - b) Dans l'aiguillage de l'élève vers un métier qui tienne compte des aptitudes de l'enfant et de la probabilité de trouver un moyen normal d'existence.
4. Collaboration du maître, des parents et du médecin scolaire dans cette orientation.
5. Rôle de l'office central d'orientation en vue :
 - a) De documenter le corps enseignant sur la matière ;
 - b) De faire les expertises techniques utiles ;
 - c) D'établir le matériel, de le distribuer, de le contrôler.
6. Collaboration entre les divers services publics : Direction de l'Instruction publique, Direction de l'Intérieur, de l'Office des apprentissages et des bureaux de placement, de l'office d'orientation professionnelle.
7. Considérations pratiques et expérimentales sur les divers métiers dans le canton et sur le placement des apprentis et des ouvriers.
8. Conclusions.

N.-B. — Nous avons fixé ces points de repère pour orienter les réflexions.

Les travaux des membres du corps enseignant seront remis aux rapporteurs d'arrondissements pour le 30 novembre. Les rapports de ces derniers seront livrés au rapporteur général pour le 30 janvier.

Le Comité de la Société fribourgeoise d'éducation.

Retraite des institutrices

Nous avisons nos chères collègues que notre retraite annuelle, annoncée pour le 11 septembre, est retardée d'une semaine. Elle s'ouvrira donc le mardi 18 septembre, à 5 h., et se terminera le samedi matin, 22 septembre.

Les Dames du Cénacle réservent aux institutrices leur affectueux accueil habituel.

Rien ne sera négligé pour procurer à nos chères retraitantes le repos physique et le réconfort de l'âme.

Prix de la chambre et de la pension : 15 fr.

On peut s'inscrire dès maintenant auprès de M^{me} la Directrice, Villa Miséricorde, Fribourg.

Le Comité.